

Etude économique

Un nouvel indicateur interprofessionnel : les charges directes de production

Abel Kyriacou et Louis-Marie Colcombet

Afin de compléter les notes de conjoncture du GNIS publiées en novembre pour les semences de betteraves, l'interprofession a souhaité créer un indicateur sur les charges de production. Cinquante agriculteurs multiplicateurs ont répondu à l'enquête conduite par la FNAMS, ce qui a permis l'édition d'une référence nationale des charges de production. Résultats.

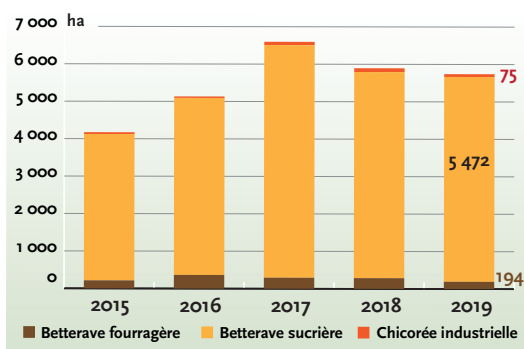
Le nouvel indicateur interprofessionnel correspond aux indicateurs « aval » de la loi EGALIM publiée en novembre 2018. Son évolution annuelle est reconnue comme indicateur par les membres de la Section Betteraves et Chicorée industrielle du GNIS.

Une filière dynamique

En production de semences de betteraves sucrières, les surfaces acceptées ont connu un record en atteignant un pic de 6 215 hectares en 2017 (Figure 1). Cependant, les aléas climatiques ont eu un impact direct l'année suivante, soit une réduction de 11 % des surfaces (Bulletin Semences n° 264).

Une certaine stabilité autour de 5 500 hectares est constatée sur les deux dernières campagnes. Elle devrait se vérifier sur la campagne en cours (récolte 2020).

Figure 1 - Evolution des surfaces de multiplication des semences de betteraves et de chicorée industrielle (FNAMS, 2020)



Une enquête sur les coûts de production des cultures porte-graine de betteraves sucrières et fourragères en France va permettre de définir les indicateurs de référence.

Pour les semences de betteraves fourragères, nous observons une plus grande variabilité, en raison des surfaces largement inférieures et un plan de production centré uniquement sur une demande intérieure, contrairement aux semences de sucrières qui sont destinées en majorité à l'exportation.

Avec plus de 5 500 hectares en production en 2019, la France reste en tête de la production de semences de betteraves sucrières et fourragères en Europe devant l'Italie. Cette production permet d'approvisionner 39 pays dans le Monde. De nombreux échanges sont intracommunautaires puisque certaines étapes de la production de semences de betteraves ne se font pas sur le territoire national (source : GNIS).

Les indicateurs, une exigence de la loi EGALIM

Les enjeux de la filière sont importants puisqu'il s'agit de fournir des semences de qualité en quantité aux agriculteurs

dans un contexte européen en pleine évolution. La loi EGALIM, loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable, a été promulguée le 30 octobre 2018. Parmi ses principaux objectifs, elle poursuit celui d'améliorer la répartition de la valeur ajoutée au sein des filières agricoles.

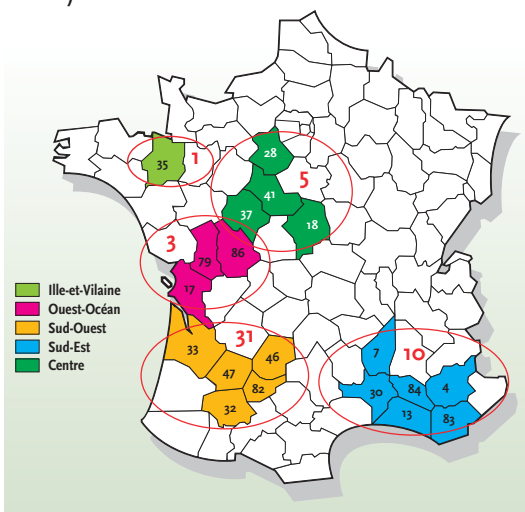
Afin de satisfaire cet objectif, l'article 1er du titre I précise que les organisations interprofessionnelles devront élaborer et diffuser des « indicateurs de référence » des coûts de production et des indicateurs de marché pour aider les agriculteurs dans les négociations commerciales (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2018).

C'est donc dans ce contexte que la section Betteraves industrielles et chicorées du GNIS a confié la réalisation d'une enquête portant sur les coûts de production des cultures porte-graine de betteraves sucrières et fourragères en France à la FNAMS. Elle vise à permettre d'établir des indicateurs des



Les charges liées à l'utilisation du matériel constituent l'un des volets de l'enquête.

Figure 2 - Localisation des enquêtés par départements. Nombre de réponses par région (FNAMS, 2020)



charges de production pour les cultures suivantes, en étudiant leurs évolutions annuelles :

- betteraves hybrides sucrières porte-graine produites en semis direct
- betteraves hybrides sucrières et fourragères porte-graine produites en repiquage.

La recherche de la représentativité

Un article dans *Bulletin Semences* n° 269 était consacré à la mise en place de l'étude. L'échantillon enquêté a été tiré au sort selon les dispositions suivantes :

Pour les betteraves sucrières :

- Découpage par région de production (Figure 2)
- Sélection de multiplicateurs ayant au minimum produit en 2017, 2018 et en 2019 des betteraves porte-graine

- 25 % des AMS de betteraves sucrières de chaque établissement dans chaque région
- 40 % des multiplicateurs de semences de betteraves fourragères en 2019 par établissement producteur.

Un questionnaire d'enquête a été préparé en amont comportant trois volets : l'exploitation, le parc matériel, l'itinéraire technique de multiplication.

• L'exploitation

Ce volet permet de récolter des informations sur l'exploitation et sur le profil des multiplicateurs, à savoir la classe d'âge, l'ancienneté du chef d'exploitation, l'orientation de l'exploitation, l'assolement, la main d'œuvre utilisée ainsi que les installations. Il est également vérifié le type de cultures de semences de betteraves produites en 2019.

• Le parc matériel

Ce volet permet de récolter des données sur le matériel agricole utilisé. L'objectif est de définir les charges liées à l'utilisation du matériel pour les semences de betteraves. Il a été demandé de renseigner les caractéristiques de l'engin, la puissance de l'engin, le prix d'achat, le temps d'amortissement, le temps de travail annuel, les frais fixes, les frais d'entretien ainsi que la consommation de carburant. Ce volet est découpé en fonction de l'origine du matériel (propriété, CUMA, location...).

• L'itinéraire technique de multiplication des semences de betteraves

Ce volet a permis de récolter des données sur l'itinéraire technique mené par l'agriculteur. Il a été demandé de renseigner également le prix des intrants, les étapes successives de production, le nombre de passages et le temps passé pour chaque opération réalisée. Si l'opération est effectuée par un tiers, une colonne spécifique permettait de renseigner les conditions du

chantier (prix, type de matériel, débit de chantier).

Les données recueillies ont été individuellement analysées et compilées pour les présenter au comité de pilotage. Des arbitrages ont été décidés : par exemple, sur le volume d'eau d'irrigation, ou encore sur le choix de ne pas prendre en compte la préparation du plant pour les betteraves repiquées (beaucoup d'hétérogénéité). Ces arbitrages sont résumés dans les avant-propos des fiches synthétiques des charges directes de production.

Comme indiqué dans l'avant-propos des fiches de synthèse, les chiffres sont à utiliser en toute connaissance de la méthode de calcul. De même, l'itinéraire technique doit être adapté aux contextes régionaux et en fonction des pratiques des agriculteurs multiplicateurs.

Les itinéraires culturaux n'ont pas de valeurs de préconisation ; ils sont le reflet des pratiques dominantes observées au cours de l'enquête. Il est à noter que le type variétal, le rendement et le transport des semences n'ont pas été pris en compte dans le calcul des coûts, par souci d'homogénéisation des données récoltées.

Ce qui est présenté aujourd'hui offre une photographie des pratiques actuelles (campagne et récolte 2019), et nécessitera d'être régulièrement réévalué pour être en phase avec les évolutions des itinéraires culturaux.

Les résultats

Au total cinquante agriculteurs multiplicateurs ont répondu à l'enquête et ont communiqué sur leur conduite de culture. Quarante-deux réponses concernent les betteraves repiquées (fourragères et sucrières) et les huit autres concernent les betteraves en semis direct. Tous les établissements semenciers sont représentés, ainsi que l'ensemble des bassins de production.

Figure 3 - Comparaison des postes des charges de production en fonction de l'implantation (FNAMS, 2020)

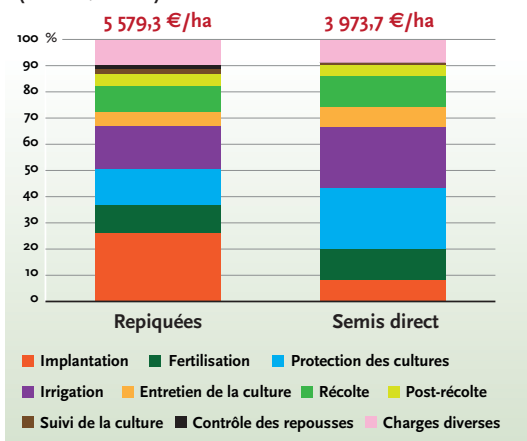
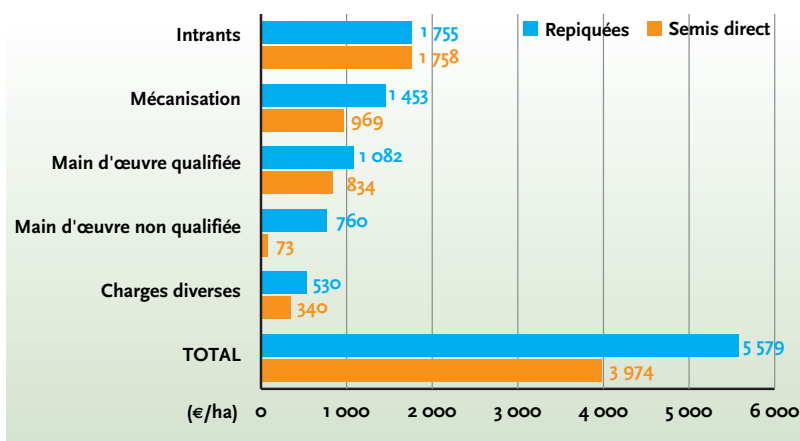


Figure 4 - Proportion des étapes de production dans la construction des charges de production (FNAMS, 2020)



Le travail d'enquête s'est orienté autour des deux modes de production de betteraves porte-graine : les betteraves repiquées et les betteraves en semis direct. Ces deux types de production présentent de nombreuses similarités dans leurs itinéraires techniques respectifs. Cependant, des spécificités concernant certaines opérations et les particularités des régions de productions font que les itinéraires culturels varient, ainsi que les coûts associés.

Les betteraves repiquées font appel à une main d'œuvre beaucoup plus nombreuse, notamment pour l'implantation (Figure 3). Il faut ainsi compter près de 100 heures de travail pour cultiver un hectare de betteraves porte-graine repiquées (dont 52 heures avec une main d'œuvre sans qualification requise), contre un peu moins de 40 heures pour les semis-direct (dont 5 heures avec une main d'œuvre sans qualification requise).

La différence entre les deux modes de production est principalement l'implantation (Figure 4). Dans le premier cas, une semence est mise en terre à l'aide d'un semoir. Dans le second cas, un plant issu de pépinière aura nécessité tout un travail d'arrachage, nettoyage et de tri avant d'être mis en terre à l'aide d'une planteuse, avec une personne par rang. Cela conduit à des coûts

beaucoup plus élevés. Hormis le coût du plant, difficilement comparable en fonction des pratiques des établissements semenciers, l'implantation des plants de betteraves repiquées représente une charge de 1 450 €/ha, quand l'implantation d'une semence de betterave porte-graine conduite en semis direct conduit à une charge de 250 €/ha.

A l'inverse, les productions en semis direct présentent des charges de protection de culture plus importantes (934 €/ha contre 769 pour les betteraves repiquées).

En outre, le constat est fait que dans les régions qui pratiquent le repiquage (Sud-Ouest et Sud-Est), le recours à une entreprise de travaux agricoles (ETA) est plus généralisé que dans les régions de semis-direct (Centre). En effet, le profil des multiplicateurs en semis direct se caractérise par l'investissement intégral du matériel agricole.

De même, pour l'achat des intrants, les pratiques diffèrent et génèrent des coûts plus importants pour les productions du sud de la France. Dans les productions de betteraves repiquées, les engrais utilisés sont plus qualitatifs (DAP 18.46), et donc de valeurs plus élevées qu'en semis direct. Ce sont généralement des produits utilisés également en maraîchage. L'utilisation de tels



Les betteraves repiquées font appel à plus de main d'œuvre, notamment pour l'implantation.

produits s'explique par les besoins en fertilisants des plants au repiquage afin de permettre à la reprise de se faire dans les meilleures conditions.

Dès l'automne, un indicateur sur l'évolution de ces charges va apparaître dans les notes de conjoncture du GNIS. Il doit permettre de faciliter les échanges entre les multiplicateurs et les entreprises productrices de semences.

Ce travail a été rendu possible grâce à la disponibilité des multiplicateurs de semences : qu'ils en soient vivement remerciés. ■

SAVOIR +

- Fiches de synthèses en téléchargement sur le site de la FNAMS <https://www.fnams.fr/ressources/consultation/betteraves/>. (accès libre sur inscription)
- Bulletin Semences n°269 - « Mesurer les charges pour les optimiser », p 50-51, A. Kyriacou